



Province de Québec
Municipalité de Pointe-aux-Outardes

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, Dania Hovington, directrice générale/secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil a adopté à sa session ordinaire du 10 mai 2021, le Règlement numéro 361-21 intitulé :

« Règlement concernant la tarification du service de sécurité incendie pour les interventions destinées à prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule ».

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Pointe-aux-Outardes, le 11^e jour du mois de mai 2021.

Dania Hovington
Directrice générale/secrétaire-trésorière